

DECISION DU MAIRE

N° 414

DATE

12 mai 2023

Demande de subvention pour la réalisation de la scénographie, dans le cadre du nouveau conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, auprès de la Région Île-de-France

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22, alinéa 26,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son alinéa 25,

Vu le dispositif de la Région Île-de-France en faveur d'un investissement culturel d'aide à l'équipement de matériel scénique et mobilier inclus, permettant d'obtenir des subventions,

Considérant que la scénographie est directement liée à l'opération du nouveau conservatoire,

Considérant qu'il convient pour la commune de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Île-de-France,

Considérant que le montant total de cette opération est estimé à 309 860 € HT, soit 371 832 € TTC,

Considérant que sur ce dernier montant de travaux, une subvention d'un taux de 40 % estimé peut être obtenue,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter le programme d'actions pour la réalisation de la scénographie du nouveau conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, et le budget s'y afférent.

Article 2 :

De solliciter une subvention au taux maximum auprès de la Région Île-de-France,

Article 3 :

De signer tout acte concernant cette demande de subvention, conventions, avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents s'y rattachant.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS